



## Accident de la route sans constat

Par **cihan**, le **24/03/2011** à **15:17**

Bonjour,

j'ai fait un accident et je suis le fautif mais j'ai pas fait de constat et j'ai pas de dégâts matériels. Mais la personne à qui j'ai foncé il a des dégâts matériels j'ai donné un faux prénom et un faux numéro. Je voudrais savoir ce que je peux subir avec l'acte que j'ai fait est-ce que je devrais payer les dégâts matériels de la victime ou j'aurai rien y aura pas de poursuite et si il y en a je peux faire quoi pour me débarrasser de cela .

Par **Tisuisse**, le **24/03/2011** à **23:32**

Bonjour,

Votre adversaire a dû noter le numéro d'immatriculation de la voiture, il fait donc un constat seul, l'adresse à son assureur et, constatant les fausses déclarations de votre part, dépose plainte pour délit de fuite et vous voilà devant le procureur ou un juge au tribunal correctionnel.